

Sens, le 29/04/2019

Inspection de
l'éducation nationale
SENS 1

L'Inspectrice de l'éducation nationale en charge du numérique
éducatif

A mesdames et messieurs les directeurs des écoles

S/C de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale

S/C de madame l'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de l'Yonne

NOTE D'INFORMATION

Dispositif « Classes-Robots »

Secrétaire
Françoise SOLOGOUBOFF

Téléphone
03 86 65 06 99

Fax
03 86 65 85 71

Mèl.
secsens1@ac-dijon.fr

24 cours Tarbé
89100 SENS

Principes de fonctionnement et calendrier départemental de mise en œuvre pour l'année scolaire 2019/2020

Dans le cadre d'un partenariat Canopé – DSDEN 89 – Rectorat, les écoles de l'Yonne bénéficieront, dans la continuité du projet initié en 2017/2018, d'un prêt de « classes robots » en 2019-2020.

Il s'agit de permettre à des enseignants d'écoles élémentaires et maternelles du département d'expérimenter des usages du numérique en rapport avec ces nouveaux outils afin d'en qualifier des utilisations pertinentes. Ce projet doit également être l'occasion pour les enseignants impliqués dans ce dispositif de développer des compétences dans les usages pédagogiques des robots éducatifs et d'activités de programmation et de codage.

Trois packs robots seront disponibles, ainsi qu'un pack dédié à des activités de programmation « débranchées ».

I. Prêt de robots éducatifs :

Pour le cycle 1 : 6 robots Blue-Bot, 1 station de recharge, 3 barres de programmation

Pour le cycle 2 : 5 robots Thymio , 2 ordinateurs portables, 1 Hub de recharge

Pour le cycle 3 : 5 robots Lego WeDo 2.0 et accessoires pour les robots , 4 tablettes android, 1 tablette IPAD

Durée du prêt : une période (à partir de la Toussaint)

Formation : 1 journée d'accompagnement par l'enseignant référent aux usages du numérique et par un conseiller pédagogique. (partenariat DANE/Canopé/DSDEN89)

II. Les engagements de chacune des parties :

La DSDEN, Réseau Canopé et la DANE (Délégation Académique au Numérique Éducatif) :

- mettent à disposition des packs cohérents de **matériels et logiciels** destinés à faciliter la mise en œuvre de séquences d'apprentissage de notions de programmation et de pensée informatique ;
- en assurent **l'achat**, la **préparation**, la **livraison** et la **maintenance** ;
- délivrent conjointement une **formation** en amont du prêt ;
- **accompagnent** les enseignants tout au long du prêt ;
- consignent et **mettent en valeur** les expérimentations sur le site <http://classes-robots.ac-dijon.fr>.

III. L'enseignant bénéficiaire :

- participe à la **formation** dispensée en vue d'expérimenter l'usage des packs avec ses élèves ;
- s'appuie sur **l'accompagnement** des personnes ressources identifiées ;
- prend les dispositions nécessaires à la **mise en sécurité** du matériel ;
- **rend compte de son expérimentation** selon une ou plusieurs des modalités suivantes :
 - réalisation d'un scénario pédagogique décrivant une ou plusieurs activités mises en œuvre ;
 - participation à un témoignage audio, vidéo, écrit ou sous forme d'un atelier lors d'une « Université Numérique » ;
 - organisation d'un temps de présentation aux partenaires et à la presse.

IV. Déroulement du dispositif :

Durant la période précédant le prêt :	<ul style="list-style-type: none">• Suivi d'une formation de découverte et de prise en main.• Réception du matériel.• Signature du récépissé de remise pour un prêt• Information du maire de la commune et du directeur de l'école sur le déroulement du prêt.• Formalités d'assurance du matériel (montant à assurer : 2000 €).
Durant la période d'expérimentation :	<ol style="list-style-type: none">1. Accompagnement par l'eRUN et/ou le CPC, au minimum l'équivalent de 2 journées. (complété au besoin, par le référent Canopé ou DANE)2. Tout au long du prêt, les acteurs du projet sont susceptibles de collecter des documents pédagogiques, des photos, des vidéos, des productions d'élèves pour la restitution et la création d'un répertoire d'outils.

V. Calendrier :

Les enseignants intéressés par le dispositif adresseront leur candidature à leur IEN, sous couvert du directeur de l'école, pour le 19/06/2019 délai de rigueur, et avec copie à l'ERUN de circonscription.

Le groupe de suivi et d'évaluation du projet sélectionnera les candidatures : ce choix répondra à la volonté d'une diffusion équitable de cette expérimentation sur l'ensemble du département. La décision sera retransmise aux enseignants par la circonscription à partir du 1^{er} juillet 2019. Les dates des formations seront communiquées aux enseignants dont les candidatures ont été retenues.

Sara TESSIER